



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 98 f) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de juillet 2013 à juin 2014.

Au cours de la période considérée, le Centre régional a aidé les États Membres de la région à appliquer les instruments internationaux relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, en particulier le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, dans le cadre de 55 initiatives d'assistance. Il s'est principalement attaché à aider les États à lutter contre le trafic illicite d'armes de petit calibre et ses effets négatifs pour la sécurité publique. Il a également apporté son aide à la destruction de 8 181 armes et 3,7 tonnes de munitions, et appuyé l'amélioration de la gestion et de la sauvegarde des stocks d'armes dans l'ensemble la région. Le Centre a formé plus de 400 spécialistes du secteur de la sécurité à divers aspects du contrôle des armes de petit calibre, y compris le marquage, l'enregistrement, le traçage et la gestion et la destruction des stocks. En prévision de l'application du Traité sur le commerce des armes (résolution 67/234 B de l'Assemblée générale), il a élaboré un manuel pédagogique de base et un modèle de certificat d'utilisateur final. Il a également approché les gouvernements de la région, les encourageant vivement à tenir des concertations sur

* A/69/50.



les actions à mener concernant le contrôle des armes de petit calibre et la mise en place d'un cadre législatif pertinent. Sur la question des armes de destruction massive, le Centre a lancé son nouveau programme pour les Caraïbes en vue de la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU. Il a également fourni une aide juridique à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et appuyé la création d'organismes nationaux idoines dans la région andine. Le Centre a mené des actions concertées visant à promouvoir la participation des femmes et à renforcer leur contribution au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, notamment grâce à un stage organisé uniquement pour les spécialistes du secteur de la sécurité de sexe féminin d'Amérique centrale.

Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres et les partenaires qui ont appuyé les opérations et les programmes du Centre par leurs contributions en espèces et en nature, et appelle ceux qui le peuvent à verser des contributions volontaires au Centre pour lui permettre de poursuivre les activités qu'il mène à la demande des États Membres de la région et d'en mener de nouvelles.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 68/60, l'Assemblée générale a réaffirmé son ferme attachement au rôle que le Centre des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes joue dans la promotion des activités que mène l'Organisation des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional pour renforcer la paix, le désarmement, la stabilité, la sécurité et le développement dans les États qu'il dessert, et l'a encouragé à développer encore, dans tous les pays de la région, les activités qu'il mène dans les domaines importants de la paix, du désarmement et du développement, et à appuyer les États Membres de la région, à leur demande, et conformément à son mandat.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-neuvième session, de l'application de la résolution. Faisant suite à cette demande, le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre régional au cours de la période allant de juillet 2013 à juin 2014. On trouvera en annexe un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine pour 2013.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima, a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Il a pour mandat de fournir un appui technique aux initiatives et autres activités des États Membres de la région qui le demandent aux fins de l'application des mesures de paix et de désarmement et de la promotion du développement économique et social.

III. Principaux domaines d'activité

4. Les questions relatives à la sécurité et au désarmement sont restées en tête des priorités nationales et régionales des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et les gouvernements de la région ont poursuivi leurs efforts concertés visant à intégrer le désarmement et la non-prolifération dans les politiques de sécurité publique. Parmi les nombreux problèmes rencontrés, la circulation illicite des armes continue de faire peser une menace grave sur la sécurité des collectivités et compromet le développement durable des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Pour faire face à la dimension transnationale de ce problème de sécurité publique, les États ont entrepris une démarche holistique pour mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux pertinents relatifs au contrôle des armes de petit calibre. Le Centre régional a mis ses compétences techniques au service de ces efforts et apporté une aide pratique.

5. Le Centre régional a aidé les États à examiner leurs législations nationales en matière d'armes de petit calibre et à adopter des politiques publiques visant à lutter contre la prolifération des armes de petit calibre illicites, contribuant ainsi à ralentir l'escalade de la violence armée. Pour faciliter la mise en œuvre d'instruments internationaux et régionaux pertinents, il a élaboré des supports de formation

contenant des directives techniques sur le traçage des armes de petit calibre, telles que des procédures de gestion des éléments de preuve. Il a également élaboré des mesures de contrôle normalisées des importations et des exportations pour les États d'Amérique centrale. Le Centre a continué d'apporter son concours au renforcement des capacités des spécialistes du secteur de la sécurité de la région des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud à lutter contre le trafic illicite d'armes de petit calibre et à l'amélioration de la gestion et de la destruction des stocks d'armes.

6. Conscient du rôle important des femmes dans le domaine du désarmement, le Centre régional a organisé, en Amérique centrale, un stage réservé aux spécialistes du secteur de la sécurité de sexe féminin en vue de renforcer leurs capacités techniques dans les domaines des enquêtes sur les armes de petit calibre, et de la gestion et de la destruction des stocks d'armes.

7. Le Centre régional a également fourni un appui juridique et technique aux États d'Amérique latine et des Caraïbes pour favoriser l'application de divers instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive, y compris la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

A. Programme de sécurité publique

1. Assistance technique en matière de destruction des armes et des munitions et de gestion des stocks d'armes

8. Le Centre régional a fourni une assistance technique, une formation spécialisée et du matériel de destruction, aidant de ce fait les États à détruire leurs armes excédentaires, obsolètes ou saisies, conformément aux instruments et normes internationaux tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (Programme d'action des Nations Unies) et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

9. Au cours de la période considérée, le Centre a amélioré ses procédures opérationnelles permanentes en s'appuyant sur les normes internationales sur le contrôle des armes légères et les directives techniques internationales sur les munitions et les a appliquées à l'aide qu'il a fournie aux États de la région pour améliorer la gestion des stocks d'armes, enregistrer les pertes ou les récupérations d'armes, l'évaluation des risques et le respect des exigences en matière de sécurité pendant les destructions.

Destruction des armes de petit calibre et des munitions

10. Pendant la période considérée, le Centre régional a fourni une assistance technique à cinq États pour la destruction de 8 181 armes de petit calibre excédentaires, obsolètes ou saisies. Il a surveillé les processus de destruction et veillé au bon respect des normes internationales, les mesures et les techniques de destruction pouvant varier d'un pays à l'autre. Par ailleurs, quelque 120 spécialistes des États caribéens et andins ont reçu une formation générale aux procédures

internationales relatives à la documentation, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des opérations de destruction des armes de petit calibre.

11. Dans la région des Caraïbes, le Centre a fourni des cisailles hydrauliques au Suriname (juillet 2013) et au Guyana (janvier 2014) pour la destruction de 693 et 4 079 armes, respectivement. Il a également dispensé une formation sur la sécurisation de l'utilisation et de l'entretien des cisailles afin de garantir la durabilité des moyens nationaux de destruction d'armes de ces pays.

12. En fournissant du matériel et en assurant une formation adaptée, le Centre a ainsi contribué à assurer les capacités nationales de destruction dans la région des Caraïbes sur le long terme. Les Bahamas et la Jamaïque ont continué d'utiliser le matériel fourni par le Centre pour leurs activités de destruction, portant à plus de 46 000 le nombre total d'armes détruites depuis le lancement du programme sous-régional du Centre, en 2010.

13. Dans la région andine, ce sont 3 013 armes de petit calibre qui ont été détruites en décembre 2013 par le Gouvernement péruvien. L'opération a bénéficié de l'appui sur site du Centre régional, qui a contrôlé et vérifié le processus de destruction afin de s'assurer de sa conformité aux normes internationales en la matière.

14. Pour que la destruction des munitions se fasse dans le respect de l'environnement, le Centre régional a fourni aux États des Caraïbes des cuves pyrotechniques réutilisables destinées au brûlage des munitions d'armes de petit calibre. Les munitions et explosifs peuvent ainsi être détruits avec un minimum d'impact sur l'environnement et une utilisation optimale des ressources. Au cours de la période considérée, ce sont 3,7 millions de tonnes de munitions au total qui ont été détruites dans quatre États des Caraïbes.

Gestion des stocks d'armes

15. La gestion des stocks d'armes est un aspect important de la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Le Centre régional a aidé les États Membres de la région à améliorer leurs infrastructures de stockage et à mettre au point des procédures plus sûres, réduisant de ce fait le risque d'explosion accidentelle des stocks d'armes ou de détournement des munitions vers des marchés illicites.

16. En avril 2014, au Pérou, le Centre régional a organisé un atelier de formation sur l'amélioration des procédures de gestion des stocks pour le personnel opérationnel du secteur de la sécurité. Cet atelier visait à assurer la mise en conformité des installations de stockages péruviennes avec les normes internationales sur le contrôle des armes légères et les directives techniques internationales sur les munitions.

17. En novembre 2013, en coopération avec le Ministère de la sécurité argentin, le Centre a réalisé des inspections dans les installations des forces fédérales pour s'assurer de leur conformité aux normes internationales sur le contrôle des armes légères et aux directives techniques internationales sur les munitions. Plusieurs rapports d'évaluation ont été établis contenant des recommandations sur l'amélioration des infrastructures de stockage, la mise en œuvre des procédures opérationnelles permanentes et la formation du personnel. Ce projet, financé par l'Argentine, a été l'occasion de considérer la mise en œuvre d'éventuels cadres de normalisation pour le marquage des armes et des munitions avec l'administration.

Pratiques de marquage normalisées

18. En novembre 2013, le Centre régional a organisé en collaboration avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique d'El Salvador un séminaire visant à faciliter le dialogue entre les décideurs et les techniciens sur la normalisation des pratiques de marquage des armes de petit calibre et des munitions. Les pratiques normalisées de marquages d'El Salvador sont conformes aux directives régionales sur le marquage élaborées par le Centre en 2013, lesquelles consistent en une série de recommandations pour le marquage primaire et secondaire normalisé des armes de petit calibre et de leurs munitions.

Gestion des dépôts d'armes

19. Profitant du centre de formation ouvert en juin 2013 à Port of Spain par le Gouvernement de Trinité-et-Tobago et le Centre régional, 37 spécialistes de 13 États caribéens ont reçu une formation sur la sûreté et la sécurité des stocks d'armes au cours de deux stages sous-régionaux (novembre 2013 et juin 2014) et d'un stage national (mars 2014).

20. Le Centre régional a adopté une démarche de « formation des formateurs » qui permet aux stagiaires de partager les connaissances techniques qu'ils ont acquises avec leurs collègues une fois le stage terminé. Ainsi, les spécialistes de Trinité-et-Tobago ont transmis 80 % de leurs nouvelles connaissances au cours de stages nationaux organisés par la suite.

2. Renforcement des capacités par la formation*Formation interinstitutions à l'application des lois*

21. Le Centre régional a assuré sa formation interinstitutions sur la lutte contre le trafic illicite des armes de petit calibre, des munitions et des explosifs, qui a été primée, pour 84 spécialistes du secteur de la sécurité au Suriname (octobre 2013) et à El Salvador (novembre 2013). Les participants ont été formés à des questions intersectorielles relatives à la problématique hommes-femmes, à la protection de l'enfance et à l'usage de la force. Certains spécialistes ont indiqué par la suite que la formation leur avait permis de renforcer leurs capacités à réunir efficacement des renseignements, à traiter une scène de crime et à répertorier et à préparer les éléments de preuve dans le cadre d'une procédure pénale. Le stage a également contribué à renforcer les capacités des États d'Amérique latine et des Caraïbes à mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies, l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, ainsi que les instruments régionaux connexes.

22. En application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale, et compte tenu du rôle de premier plan joué par les femmes concernant le désarmement et la maîtrise des armements, le Centre régional a organisé en novembre 2013, à El Salvador, un stage réservé aux spécialistes du secteur de la sécurité de sexe féminin. Le stage visait à renforcer leurs capacités en matière de techniques d'enquête et de renseignement, de destruction des armes et de gestion des stocks. Il a également contribué à l'amélioration de la coopération entre les institutions de maintien de l'ordre participantes, y compris le pouvoir judiciaire et le Bureau du Procureur général,

garantissant ainsi une application plus efficace des lois et politiques relatives aux armes de petit calibre.

Gestion des éléments de preuve relatifs aux armes de petit calibre et aux munitions : formations spécialisées pour le secteur judiciaire

23. Pour satisfaire aux demandes des États concernant l'organisation d'une formation spécialisée pour aider le secteur judiciaire à lutter contre le trafic illicite d'armes de petit calibre, de munitions et d'explosifs, et contribuer de ce fait à réduire l'impunité et la violence armée, le Centre régional a organisé trois stages nationaux pour les spécialistes des questions judiciaires et les juristes en République dominicaine (septembre 2013), au Belize (mars 2014) et au Guyana (mai 2014). Les juristes ont ainsi pu enrichir leurs connaissances sur les aspects normatifs du contrôle des armes de petit calibre, tels que les cadres réglementaires nationaux, et certains aspects techniques, comme la balistique et la chaîne de traçabilité. Ils ont également participé à une simulation de procès pour une affaire de trafic d'armes de petit calibre. À la fin du stage, le manuel de formation a été remis aux institutions participantes pour qu'elles s'y réfèrent dans le cadre de l'élaboration de stratégies et d'opérations relatives aux armes à feu. Il convient de noter que 45 % des participants aux trois stages de formation juridique étaient des femmes.

3. Assistance sur le plan judiciaire et en matière d'élaboration des politiques

24. Au cours de la période considérée, le Centre régional a réalisé pour les États Membres de la région des Caraïbes 10 études comparatives contenant des recommandations sur l'harmonisation des législations nationales avec les instruments juridiques internationaux et régionaux. Ces études ont servi de base à l'élaboration de normes relatives au contrôle des armes de petit calibre à l'occasion des séminaires juridiques régionaux que le Centre a organisés par la suite au Suriname (octobre 2013) et au Belize (mars 2014).

25. En septembre 2013, le Centre régional a organisé un séminaire en République dominicaine pour promouvoir la coordination interinstitutions et la création d'une commission nationale chargée de la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Le séminaire, qui a coïncidé avec la Semaine mondiale d'action contre la violence armée, a porté sur des questions ayant trait à la prévention et à la réduction de la violence armée ainsi que sur les mécanismes existants pour lutter contre ce problème de sécurité publique. Il a également servi de plateforme pour le dialogue sur l'amélioration du cadre juridique actuel en vue d'adopter une législation nationale sur les armes de petit calibre.

26. Le Centre régional a travaillé en étroite collaboration avec la Commission nationale péruvienne de lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes et appuyé les efforts déployés par le Pérou pour mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies. Il a organisé un atelier national de formation sur le contrôle des armes de petit calibre à l'intention des fonctionnaires de l'organisme national péruvien de réglementation des services de sécurité, des armes à feu, des munitions et des explosifs à usage civil en octobre 2013. En décembre 2013, le Centre a également fourni un appui à un exercice de destruction d'armes de petit calibre au Pérou.

Appui aux campagnes de désarmement

27. En novembre 2013, le Centre a organisé un atelier avec le Gouvernement guatémaltèque pour l'aider à élaborer sa campagne nationale de désarmement et donner aux membres du Congrès et du pouvoir exécutif l'occasion de débattre des principales dispositions de deux nouveaux projets de loi sur les armes légères et de petit calibre. À la demande du Guatemala, le Centre a formulé des recommandations sur les mesures à prendre pour harmoniser ces lois avec les instruments juridiques internationaux et régionaux pertinents.

28. Au Pérou, le Centre régional s'est associé avec l'Organisation panaméricaine de la santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Fonds des Nations Unies pour la population dans le cadre d'un projet interinstitutions sur trois ans visant à renforcer la sécurité humaine et la résilience des communautés en favorisant la coexistence pacifique. Le Centre articulera ses activités autour d'initiatives visant en particulier à réduire la violence armée, et consistant notamment à appuyer les campagnes de désarmement et le contrôle des activités de destruction au niveau local. Ce projet est un bon exemple de l'initiative « Unis dans l'action » du système des Nations Unies, qui a pour objet d'améliorer la cohérence et l'efficacité des mesures qu'elle met en place pour aider les États Membres à instaurer la sécurité et le développement.

29. Le Centre régional a continué de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour aider les États à répondre à leurs priorités nationales en matière de sécurité publique. Cette collaboration s'est notamment traduite par la formulation d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Belize, au Pérou et à Trinité-et-Tobago. L'action du Centre fait partie intégrante des activités menées en matière de sécurité dans la région par l'équipe de pays des Nations Unies.

Sensibilisation aux questions de sécurité publique

30. Pour satisfaire à un nombre croissant de demandes émanant non seulement d'organismes publics fédéraux et provinciaux, mais aussi d'établissements universitaires, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, le Centre régional a fourni des conseils et une assistance dans le domaine de la sécurité publique, aussi bien sur des questions de sécurité privée que de criminalité transnationale organisée, en mettant l'accent sur le désarmement et la maîtrise des armements.

31. En juillet 2013, le Centre régional a fourni des informations sur les expériences régionales en matière de réglementation des sociétés de sécurité privées à l'occasion d'une réunion d'experts sur le contrôle par l'État des services civils de sécurité privée lors d'un séminaire tenu en Autriche. Il a contribué à l'élaboration du manuel de présentation 2014 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur la réglementation nationale des services civils de sécurité privée et leur contribution à la prévention du crime et à la sécurité des collectivités. En Amérique centrale, le Centre a également contribué au dialogue sur l'interdiction des armes de petit calibre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de sécurité du Système d'intégration de l'Amérique centrale lors d'un atelier organisé en juillet 2013 à El Salvador par le Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives des États-Unis et le secrétariat du Système.

32. En août 2013, à la demande du Pérou, le Centre régional a fourni un appui technique au cours d'un atelier national consacré aux mécanismes et aux moyens de contrôle des armes de petit calibre et des munitions. À la demande de Crime Stoppers International, il a présenté son projet théorique de typologie permettant de mieux comprendre le phénomène du trafic illicite des armes de petit calibre lors de la trente-quatrième conférence annuelle de l'organisation, consacrée plus particulièrement à l'Amérique latine et aux Caraïbes et tenue du 29 septembre au 2 octobre 2013 à la Barbade.

33. En mars 2014, à l'invitation du gouvernement de la province de Santa Fé, en Argentine, le Centre régional a dirigé un débat sur les normes de l'ONU et les meilleures pratiques régionales en matière de contrôle des armes de petit calibre et de réduction de la violence armée – l'accent étant mis en particulier sur la gestion des stocks – à l'occasion d'une manifestation organisée pour débattre d'approches globales des programmes de lutte contre les armes légères au niveau provincial.

34. Les conclusions préliminaires des recherches exploratoires du Centre régional sur les balles perdues d'armes à feu ont permis de formuler des recommandations sur des mesures d'atténuation, qui ont été présentées au cours de la conférence régionale de suivi de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement tenue au Guatemala, en avril 2014. Les conclusions finales ont été présentées en juin 2014, à une manifestation parallèle du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies organisée pendant la réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies.

Appui au Traité sur le commerce des armes

35. À la demande des États Membres, le Centre régional a complété la gamme de ses outils pour le renforcement des capacités à lutter contre les armes de petit calibre avec un dispositif d'appui à l'application du Traité sur le commerce des armes destiné à promouvoir la ratification et l'application du Traité dans la région. Ce dispositif comprend un stage de présentation pour les spécialistes chargés du contrôle des importations et des exportations d'armes des douanes, de la police et de l'armée, ainsi que des autorités aéroportuaires et portuaires civiles.

36. Le Centre régional a élaboré un modèle de certificat d'utilisateur final s'inspirant des normes internationales en vigueur, dont les normes internationales sur le contrôle des armes légères, et les meilleures pratiques de diverses régions. Le modèle de certificat d'utilisateur final vise à servir d'outil de référence pour la normalisation des mesures de contrôle de la région, conformément aux obligations découlant du Traité sur le commerce des armes. Ces documents ont été établis à la suite de consultations avec les États Membres, des organisations régionales et des experts des domaines concernés.

B. Promotion de la mise en œuvre d'instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive

1. Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité

37. Les États des Caraïbes ayant demandé que soient améliorés les systèmes de contrôle des exportations, y compris la législation et les politiques, visant à empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir et d'utiliser des armes de destruction

massive et leurs vecteurs, le Centre régional a mis au point un nouveau programme pour les Caraïbes. Ce dernier propose les outils techniques et l'assistance juridique dont les États de cette région ont besoin pour appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et améliorer leurs échanges sur les listes de contrôle régionales et les protocoles d'octroi de licences. Il dispense également des conseils techniques sur la réforme des dispositions législatives nationales actuelles.

38. Le programme vise à appuyer l'action que mène le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et son groupe d'experts en vue de faciliter l'apport d'assistance technique et de renforcer l'application de la résolution à l'échelle nationale et régionale. Il complète également les activités entreprises à cette fin par la Communauté des Caraïbes et d'autres organisations régionales.

39. La première phase du programme était axée sur cinq États des Caraïbes : Belize, Grenade, Jamaïque, République dominicaine et Trinité-et-Tobago. La deuxième phase, qui sera menée en 2015, portera également sur d'autres pays de cette sous-région.

40. Dans le cadre de ce programme, le Centre régional a réalisé deux études de droit comparé, l'une pour la Grenade, en avril 2014, et l'autre pour Trinité-et-Tobago (en juin 2014), dans lesquelles figuraient des recommandations portant sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Ces recommandations se fondaient sur les constatations du Centre et les consultations qu'il avait menées avec les États Membres participants. Dans le prolongement de l'étude portant sur la Grenade, un plan d'action législatif, qui présentait les étapes à suivre pour appliquer les recommandations, a été établi au cours d'une réunion technique organisée dans ce pays en juin 2014.

2. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

41. À la demande du Pérou, le Centre régional a apporté un appui technique à la tenue d'un atelier national sur la non-prolifération des armes de destruction massive, organisé en septembre 2013 à l'intention de fonctionnaires par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la production péruviens.

42. En coopération avec l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et le Verification Research, Training and Information Centre, le Centre régional a apporté son soutien à l'élaboration d'un projet visant à inclure dans le nouveau Code pénal de l'Équateur des sanctions pénales pour des activités illégales relatives aux armes biologiques et chimiques et la fabrication et le trafic d'armes de petit calibre, de munitions et d'explosifs. Cette initiative visait à renforcer l'entité récemment établie en Équateur pour superviser l'application de la Convention et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

43. Le Centre régional a coopéré avec l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et le Verification Research, Training and Information Centre pour apporter une assistance juridique à la Colombie en mars 2014. Cette assistance commune a contribué aux progrès réalisés dans ce pays en vue d'établir une entité nationale chargée de surveiller et de promouvoir l'application de la Convention sur les armes biologiques et la résolution 1540 (2004) du Conseil de résolution.

IV. Effectifs, finances et administration

A. Finances

44. En application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre régional a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées pour financer ses activités de base et ses programmes. Au cours de la période considérée, des contributions volontaires d'un montant de 1 264 201 dollars ont été versées au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional¹. Le Secrétaire général tient à remercier les bailleurs de fonds qui continuent d'apporter un appui financier au Centre, en particulier les Gouvernements allemand, américain, britannique et espagnol. Ces contributions ont permis au Centre de continuer à apporter une assistance aux États Membres de la région qui en avaient fait la demande.

45. Le Secrétaire général remercie les Gouvernements des États de la région – y compris l'Argentine, le Guyana, le Mexique, le Panama et le Pérou – d'avoir participé au financement des activités du Centre régional. Il apprécie également les contributions en nature provenant des Gouvernements argentin, mexicain et trinitadien. Il continue à inviter les États de l'Amérique latine et des Caraïbes à verser des contributions financières directes au Centre, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance qu'ils attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique fournis par ce dernier.

46. Le Centre régional a également bénéficié d'une coopération étroite et de la réalisation d'activités communes avec d'autres partenaires clefs, tels que la Communauté des Caraïbes, le projet centraméricain pour le contrôle des armes légères, la Gendarmerie royale du Canada, Small Arms Survey, l'Organisation des États américains, le PNUD, l'Office de réglementation de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs des États-Unis et le Verification Research, Training and Information Centre. Ces partenaires ont fait don au Centre de contributions – en nature et en espèces – et conclu des accords de participation aux coûts qui l'ont considérablement aidé à mener ses activités.

47. Le Secrétaire général tient à remercier tous les États et partenaires de leurs généreuses contributions financières au Centre régional et les encourage à poursuivre leur soutien afin de permettre à ce dernier de continuer à apporter une assistance et des conseils techniques aux États Membres qui en font la demande, conformément à son mandat. On trouvera en annexe au présent rapport l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional pour 2013.

B. Effectifs et administration

48. Au cours de la période à l'examen, le Centre régional a recruté un coordonnateur de programme afin de renforcer son équipe de spécialistes chargée de

¹ Argentine (51 995,94 dollars, dont 35 998 dollars ont été reçus par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement); Allemagne (292 322 dollars); Espagne (20 349 dollars); États-Unis d'Amérique (810 000 dollars); Guyana (1 034 dollars); Mexique (5 000 dollars); Panama (1 000 dollars); Pérou (30 000 dollars) et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (52 500 dollars).

mettre en œuvre le programme mené aux Caraïbes, qui vise à faciliter l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans la sous-région. Le Centre régional a également renforcé son équipe spécialisée dans les armes de petit calibre en recrutant notamment des conseillers juridiques, des experts du contrôle des armes de petit calibre et des spécialistes des munitions, afin d'accroître l'assistance technique qu'il apporte aux États Membres qui en font la demande.

49. Le Centre régional a continué à mettre en œuvre son plan stratégique pour 2013-2015, qui prévoit le maintien et le renforcement de son programme et de ses activités en matière de sécurité publique, ainsi que l'accroissement de l'assistance au désarmement en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive.

V. Conclusion

50. Pendant la période à l'examen, le Centre régional a entrepris plus de 55 activités de fond dans les domaines de la sécurité publique et du désarmement et de la maîtrise des armements. Il a reçu de la part d'États Membres et de partenaires de la région un nombre plus élevé de demandes d'assistance à des activités pratiques de désarmement et d'appui à des mesures de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

51. Le Centre régional a fourni une assistance aux États Membres au moyen de son approche intégrée de la lutte contre le trafic d'armes de petit calibre dans toute la région. Parmi les activités menées figurent l'apport d'assistance juridique et d'appui aux politiques dans le domaine du contrôle des armes de petit calibre, ainsi que d'assistance technique en matière de destruction d'armes et de gestion des stocks d'armes; le renforcement des capacités et la formation du personnel du secteur de la sécurité, y compris un stage de formation axé sur les femmes et portant sur la lutte contre le trafic d'armes de petit calibre. L'assistance technique que le Centre apporte aux États Membres qui en font la demande a été étendue à de nouveaux domaines, tels que le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des éléments de preuve nécessaires au traçage des armes de petit calibre et de contrôle des exportations et importations, dans le but de promouvoir l'application effective des instruments internationaux et régionaux relatifs aux armes de petit calibre, ainsi que du Traité sur le commerce des armes. Enfin, pour répondre aux demandes d'assistance émanant des États, le Centre a mis au point un nouveau programme sous-régional d'assistance juridique visant à aider les États des Caraïbes à appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et a continué, en collaboration avec des partenaires, à apporter une assistance juridique aux États Membres afin de les aider à mieux appliquer la Convention sur les armes biologiques.

52. Le Secrétaire général invite une nouvelle fois les États Membres et les autres partenaires qui sont en mesure de le faire à accorder au Centre les contributions, en espèces ou en nature, y compris les contributions financières directes, dans le cas des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui lui permettront de continuer à s'acquitter efficacement de son mandat et à répondre aux besoins des États Membres de la région. Le Secrétaire général invite également les États à continuer à tirer pleinement parti des services spécialisés et de l'expérience du Centre dans le cadre de l'action qu'ils mènent ensemble en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement aux niveaux régional, sous-régional et national.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2013

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde du Fonds au 1^{er} janvier 2013	2 287 848
Recettes	
Contributions volontaires	1 228 203 ^a
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	35 998 ^b
Intérêts créditeurs	16 442
Montant total des recettes	1 280 643
Dépenses	
Dépenses d'appui au programme	158 169
Sommes remboursées aux donateurs	2 136 ^c
Montant total des dépenses et des sommes remboursées	1 376 993
Réserves et solde du Fonds au 31 décembre 2013	2 191 478^d

^a Au cours de la période à l'examen, des contributions d'un montant total de 1 228 203 dollars ont été reçues de l'Allemagne (292 322 dollars), de l'Argentine (15 998 dollars), de l'Espagne (20 349 dollars), des États-Unis d'Amérique (810 000 dollars), du Guyana (1 034 dollars), du Mexique (5 000 dollars), du Panama (1 000 dollars), du Pérou (30 000 dollars) et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (52 500 dollars).

^b Fonds reçus du Programme des Nations Unies pour le développement.

^c Montant remboursé au Gouvernement allemand.

^d Montant comprenant les réserves et le solde du Fonds au 1^{er} janvier 2013, augmentés des recettes perçues et diminués des dépenses engagées et des sommes remboursées durant l'année 2013.